RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DE LA GUADELOUPE

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION CAP EXCELLENCE

DÉLIBÉRATION N°2017.02.01/391

Compte-rendu des décisions prises par le Président et le Bureau en vertu des délégations de compétences de principe *(Article L5211-10 du CGCT)* accordées par le Conseil au Président et au Bureau par délibération n°2014.04.01/29 et n°2014.04.01/30 du 23 avril 2014

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Nombre de membres en exercice du Conseil Communautaire : 50

1ère séance de l'année 2017

Mercredi 1er février 2017

L'an deux mille seize, le mercredi 1er février, à 09heures 00, le Conseil Communautaire de CAP Excellence, s'est assemblé au siège de CAP Excellence *(salle du Conseil)*, sis 18 boulevard LEGITIMUS 97 110 Pointe-à-Pitre, sous la présidence de *Monsieur Georges DAUBIN*, 2ème Vice-Président, le Président, *Monsieur Eric JALTON*, et le 1er Vice-Président, *Monsieur Jacques BANGOU*, étant empêchés, en vue de délibérer suivant l'ordre du jour de la convocation en date du 25 janvier 2017.

Présents : 35		
Vice-Présidents		
M. Georges	*DAUBIN*	2ème Vice-Président
Mme Hélène	*MOLIA-POLIFONTE*	4ème Vice-Présidente
Mme Suzelle	*SEVILLE*	5ème Vice-Présidente
Mme Murielle	*JABES*	7ème Vice-Présidente
M. Georges	*BREDENT*	8ème Vice-Président
Mme Maguy	*CELIGNY*	9ème Vice-Présidente
M. Fred	*EUSTACHE*	10ème Vice-Président
M. Dominique	*BIRAS*	11ème Vice-Président
Mme Claudine	*CHALUS*	12ème Vice-Présidente
Mme Marie-Corine	*LACASCADE-CLOTILDE*	13ème Vice-Présidente
Mme Renée-George	*NABAJOTH-DELOUMEAUX*	14ème Vice-Présidente
Conseillers Communautaires - Membres du Bureau		
M. Fabert	*MICHELY*	
Mme Corinne	*PETRO*	
Mme Marie-Camille	*MOUNIEN*	
Mme Lyliane	*PIQUION*	
Mme Josiane	*GATIBELZA*	
M. Justin	*DESSOUT*	
M. Michel	*RINÇON*	
Mme Francesca	*FAITHFUL*	
Autres Conseillers Communautaires		
Mme Maryse	*ALIDOR-DAHOMAIS*	
M. Georges	*BERGINA*	
M. Chazy	*CIRANY*	
M. Audry	*CORNANO*	
Mme Lydia	*FANHAN-LAURIETTE*	
Mme Juliana	*FENGAROL*	
M. José	*GUIOLET*	
Mme Célia	*HATCHI-MIMIETTE*	
Mme Solange	*LEBLANC*	
M. Maurice	*LORQUIN*	
M. Alix	*NABAJOTH*	
M. Jean-Charles	*SAGET*	
M. Olivier	*SERVA*	
Mme Ketty	*WALPO*	
Mme Nadège	*THÉOPHILE*	
M. Denis	*BERNADOTTE*	
Mme Alberta	*ALBERI*	

Excusé représenté : 1

Vice-Président :

M. Jacques *BANGOU* (1er Vice-Président)

Pouvoir à Madame Josiane GATIBELZA

Excusés non représentés : 6

Le Président

M. Eric *JALTON*

Vice-Président :

Mme Eliane *GUIOUGOU-FIRPIONN* (6ème Vice-Présidente)

Conseiller Communautaire - Membre du Bureau :

M. Max *CELIGNY*

Autres Conseillers Communautaires :

Mme Sylvie *CHAMMOUGON-ANNO*

M. Harry *DURIMEL*

Mme Nadiah *SURVILLE-PERAFIDE*

Absents : 8

Vice-Présidents :

M. Rosan *RAUZDUEL* (3ème Vice-Président)

M. Pierre *THICOT* (15ème Vice-Président)

Conseiller Communautaire - Membre du Bureau :

M. Fabert *MICHELY*

Autres Conseillers Communautaires :

Mme Lise Claude *AZEDE*

M. Jean-Luc *CELIGNY*

M. Jocelyn *LEREMON*

M. Daniel *MARSIN*

M. Patrick *SELLIN*

COURRIER ARRIVÉ LE: 14 FEV. 2017 SAPREFECTURE DE POINTE-À-PITRE

Ref. 201 503 Berger-Levrault (1012)

Conformément à l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, les conditions de quorum étant réunies, le Conseil peut valablement délibérer.

Le secrétariat est assuré par *Madame Marie-Corine LACASCADE-CLOTILDE.*

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales;

VU l'arrêté préfectoral n°2008/2042/ADII/2 en date du 30 décembre 2008 portant création de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence et approuvant les statuts de l'EPCI;

VU l'arrêté préfectoral n°2012-1322/SG/DiCTAJ/BRA du 29 novembre 2012 portant extension de périmètre de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence à la ville de Baie-Mahault au 1er janvier 2013;

VU l'arrêté préfectoral n°2015/115/SG/DiCTAJ/BRA daté du 7 décembre 2015 portant modification des statuts de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence en date du 30 décembre 2008;

VU la délibération n°2014.04.01/01 du Conseil Communautaire du 23 avril 2014 portant élection du Président de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence;

VU la délibération du Conseil Communautaire n°2014.04.01/29 du 23 avril 2014 portant délégation du Conseil au Président;

VU la délibération du Conseil Communautaire n°2014.04.01/30 du 23 avril 2014 portant délégation du Conseil au Bureau;

Considérant le rapport du Président;

Conformément aux dispositions des articles L5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales et en application des délibérations n°2014.04.01/29 et n°2014.04.01/30 du Conseil Communautaire du 23 avril 2014, le Président rend compte des travaux du Bureau et des attributions exercées par délégation de l'organe délibérant depuis le dernier compte-rendu en date du 21 décembre 2016.

Après en avoir délibéré ;

COURRIER ARR
14 FEV.
PRÉFECTURE

DÉCIDE, À L'UNANIMITÉ;

ARTICLE 1- De **prendre acte** du compte-rendu des décisions prises par le Président et le Bureau Communautaire dans le cadre des délégations consenties par le Conseil Communautaire lors de sa séance du 23 avril 2014.

ARTICLE 2- De donner tous pouvoirs au Président pour les applications pratiques de la présente délibération.

ARTICLE 3- Le Président, le Directeur Général, le Comptable Public de l'Agglomération CAP Excellence sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente délibération.

Ref. 201 503 Berger-Levrault (1012)

La présente délibération sera notifiée à Monsieur le Sous-Préfet de l'arrondissement de Pointe-à-Pitre, à Monsieur le Député-Maire de la ville des Abymes, Madame le Maire de la ville de Baie-Mahault, à Monsieur le Maire de la ville de Pointe-à-Pitre ainsi qu'à Madame le Comptable Public du Centre des Finances Publiques de l'Agglomération CAP Excellence.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Guadeloupe, dans un délai de deux *(2)* mois à compter de sa publication et de sa réception par le Représentant de l'Etat.

Elle sera publiée au recueil des actes administratifs de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence.

Pour extrait certifié conforme

Pointe-À-Pitre, le 14 FEV. 2017

Le Président de séance

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION CAP EXCELLENCE
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Georges DAUBIN
2ème Vice-Président

- Délibération transmise à la Sous-Préfecture de Pointe-à-Pitre, le 14 FEV. 2017
- Délibération transmise à Monsieur le Député-Maire de la ville des Abymes, le 14 FEV. 2017
- Délibération transmise à Madame le Maire de la ville de Baie-Mahault, le 14 FEV. 2017
- Délibération transmise à Monsieur le Maire de la ville de Pointe-à-Pitre, le 14 FEV. 2017
- Délibération transmise à Madame le Comptable Public de l'Agglomération CAP Excellence, le 14 FEV. 2017

COURRIER ARRIVÉ LE:
14 FEV. 2017
SOUS-PRÉFECTURE DE POINTE-À-PITRE

Ref. 201503 Berger-Levrault (1012)